

DASSAULT SYSTEMES
Société européenne au capital de 134 145 606,50 euros
Siège social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2026

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-six,

Le 21 février décembre à 18 heures 45,

Les administrateurs de la société DASSAULT SYSTEMES (la « Société ») se sont réunis en Conseil d'administration sur convocation du Président, les administrateurs participant par visioconférence.

ASSISTENT EN VISIOCONFERENCE ET SONT DONC REPUTES PRESENTS :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - M. Bernard CHARLÈS | Président du Conseil d'administration |
| - M. Pascal DALOZ | Directeur Général |
| - M. Charles EDELSTENNE | Président d'honneur |
| - Mme Geneviève BERGER | Administrateur |
| - M. Xavier CAUCHOIS | Administrateur |
| - Mme Anne-Laure CHEVALIER | Administrateur |
| - Mme Catherine DASSAULT | Administrateur |
| - Mme Laurence DAURES | Administrateur |
| - Mme Christine DEFERT | Administrateur |
| - M. Soumitra DUTTA | Administrateur |
| - GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT, représenté par M. Olivier COSTA de BEAUREGARD | Administrateur |
| - Mme Marie-Hélène HABERT-DASSAULT | Administrateur |
| - Mme Nathalie ROUVET LAZARE | Administrateur |
| - Mme Donatella SCIUTO | Administrateur |

ASSISTENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Mme Camille ROHEE, déléguée du Comité Social et Economique,
- M. Richard BEJOT, représentant la société PwC AUDIT, et M. Jacques PIERRE, représentant la société KPMG SA, Commissaires aux comptes titulaires,
- M. Grégory ABATE, Secrétaire Général,
- Mme Ségolène MOIGNET, Directrice de cabinet du Directeur Général.

Réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, le Conseil peut valablement délibérer.

M. CHARLÈS, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance. Le Conseil désigne M. ABATE comme Secrétaire.

(...)

Il rappelle que le Conseil est réuni sur l'ordre du jour suivant :

1. Gouvernance
2. Pouvoirs

(...)

1. GOVERNANCE

1.1 Demande du Président du Conseil d'être libéré de ses obligations auprès du Conseil

(...)

M. CHARLÈS demande ensuite au Conseil de prendre acte que sa décision d'être libéré de ses deux mandats de Président du Conseil et d'administrateur prendra effet à l'issue de ce Conseil et les en remercie.

Le Conseil d'administration constate alors la fin des mandats de Président du Conseil et d'administrateur de M. CHARLÈS, avec effet à l'issue du Conseil d'administration de ce jour.

1.2 Nouvelle gouvernance et désignation du nouveau Président du Conseil d'administration

(...)

Le Président (...) propose au Conseil de décider la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Les administrateurs n'ayant pas de questions, et au vu de la recommandation du Comité des rémunérations et de sélection, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ; cette décision prend effet ce 21 février 2026, à l'issue du présent Conseil.

Le Président propose ensuite au Conseil de nommer M. DALOZ Président du Conseil d'administration, en sus de ses fonctions de Directeur Général.

Les administrateurs n'ayant pas de questions, et au vu de la recommandation du Comité des rémunérations et de sélection, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, M. DALOZ ne participant pas au vote, de nommer M. DALOZ Président du Conseil, cette nomination prenant effet ce 21 février 2026, à l'issue de la présente réunion.

(...)

2. POUVOIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

(...)

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Directrice Juridique Groupe



Samia SELLAM